Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Toluène

Code du produit : Q9131, Q9138, Q9250, Q9300, Q9308, T1402, X211H, q9266

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119471310-51-0000, 01-2119471310-51-0002, 01-

2119471310-51-0003, 01-2119471310-51-0005, 01-

2119471310-51-0027

Synonymes : Méthylbenzène, Toluene

No.-CAS : 108-88-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Solvant., Matière première utilisée dans l'industrie chimique.

Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregis-

trées selon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Inhalation, Système nerveux central H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

lards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce matériau est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
toluène	108-88-3 203-625-9	>= 99,5 - <= 100

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de

rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

Les signes et symptômes d'une irritation cutanée peuvent manifester par une sensation de brûlure, des rougeurs, un

gonflement et/ou des cloques.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

L'apparition des symptômes respiratoires peut n'être effective que plusieurs heures après l'exposition.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

Des troubles du système visuel peuvent se manifester par une diminution de la faculté de discriminer des couleurs.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de

particules solides et liquides dans l'air.

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour le personnel général:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de res

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

Conseils pour une manipula- : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

tion sans danger Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce

matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vélocité d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de

manipulation.

Se reporter aux directives dans la section Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Reportez-vous à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version 9.0

Date de révision: 26.08.2022

Numéro de la FDS: 800001033904

Date de dernière parution: 12.02.2019

Date d'impression 03.09.2022

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Veuillez consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
toluène	108-88-3	VME	20 ppm 76,8 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
toluène		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
toluène		TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
toluène		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
toluène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	384 mg/m3
			miques	
toluène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	192 mg/m3
			systémiques	
toluène	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	180 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
toluène	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	226 mg/m3
	teurs		miques	
toluène	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	56,5 mg/m3
	teurs		systémiques	
toluène	Consomma-	Cutanée	Long terme - effets	226 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
toluène	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	8,13 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Toluene, 108-88-3	Eau douce	0,68 mg/l
Toluene, 108-88-3	Sédiment	16,39 mg/kg
Toluene, 108-88-3	Sol	2,89 mg/kg
Toluene, 108-88-3	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

Une extraction des gaz d'échappement est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version 9.0 Date de révision: 26.08.2022

Numéro de la FDS: 800001033904

Date de dernière parution: 12.02.2019

Date d'impression 03.09.2022

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019 Version

26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022 9.0

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide. Etat physique

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif 1,74 ppm

Point de fusion/point de con-

gélation

Typique -95 °C

Point/intervalle d'ébullition Typique 110 - 111 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

: 7,1 %(V)

Limite d'explosivité, infé- : 1,2 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Point d'éclair : 4 °C

Température d'auto-

: > 480 °C

inflammation

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

pΗ Données non disponibles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Viscosité

Viscosité, dynamique : Données non disponibles

Viscosité, cinématique : 0,63 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 0,515 kg/m3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,73

Méthode: Données bibliographiques.

Pression de vapeur : Typique 3,5 kPa (20 °C)

Densité relative : 0,87

Méthode: ASTM D4052

Densité : Typique 871 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,1

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Données non disponibles

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Données non disponibles

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Données non disponibles

Poids moléculaire : 92 g/mol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : LC 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Données bibliographiques Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

toluène:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

toluène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

toluène:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

toluène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

toluène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
toluène	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
toluène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Toxicité pour la reproduction

Composants:

toluène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

toluène:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et ver-

tiges.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

toluène:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions au système nerveux, au système respiratoire, au système

visuel, et au système auditif.

Les effets se sont manifestés uniquement après avoir été

exposé à de fortes doses.

Système visuel : peut entraîner des changements dans la

perception des couleurs.

Ces changements sont subtils et ne semblent pas déboucher sur des déficits visuels fonctionnels en termes de perception

des couleurs.

Système auditif : des expositions prolongées et répétées à des concentrations élevées ont débouché sur des pertes audi-

tives chez les rats.

L'inhalation de vapeurs de solvants et l'interaction avec le

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

bruit dans l'environnement de travail peuvent entraîner une

perte d'audition.

Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme car-

diaque et à des arrêts cardiaques.

Une intoxication aux vapeurs a été associée à des lésions aux

organes et à la mort.

Toxicité à dose répétée

Composants:

toluène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Directive 67/548/EEC,

Annexe V B.26

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Organes cibles : Système nerveux central

Toxicité par aspiration

Composants:

toluène:

L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Composants:

toluène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019 Version

26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022 9.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

toluène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 4,02 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Données bibliographiques.

Remarques: Toxique LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3,78 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Toxique

LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes :

aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 134 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: Données bibliographiques. Remarques: Pratiquement non toxique:

LC/EC/IC50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Nitrosomonas): 84 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Données bibliographiques.

Remarques: Nocif LL/EL/IL50 10-100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 40 d

Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)

Méthode: Données bibliographiques.

Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,74 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau) Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

toluène:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Biodégradabilité : Biodégradation: 81 %

Durée d'exposition: 5 d Méthode: ASTM D1252-67

Remarques: Facilement biodégradable.

Remarques: Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

toluène:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

toluène:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit est répendus au

sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les

nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

toluène:

Evaluation : L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et

toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1294 ADR : 1294 RID : 1294

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

IMDG : 1294 IATA : 1294

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : TOLUÈNE
ADR : TOLUÈNE
RID : TOLUÈNE
IMDG : TOLUENE

IATA : TOLUENE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N3)

CDNI Convention relative à : NST 8199 Autre substance chimique de base

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

non

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- :

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y

Type de bateau : 3; Must be Double Hulled

Nom du produit : Toluene

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation

selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

LIQUIDES INFLAMMABLES

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 4 bis, 84

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

miques en France

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000481		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.0 26.08.2022 800001033904

Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure)., ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.0 26.08.2022 800001033904

La substance est l'unique structure Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+05 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans lair issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets Es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procédér à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets des l'uniter des rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur le	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement		
Facilement biodégradable. Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+05 Part du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (konnes/an): 3,0E+05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+06 Fréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques aur lies teix visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de >= (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Traiter les eaux usées sur site este (MSafe) ét					
Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région:					
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3,0E+05 Part du tonnage régionale utilisée localement: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+05 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+06 Fréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de l'eau de mer locale: Facteur de l'eau de me					
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 1		ligán dans la rágion:	101		
Part du tonnage régional utilisée localement: Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+06 Fréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 40 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de se les dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans l'air sisus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutille de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets applique (%) C					
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quoticlien maximal du site (kg/jour): Tonnage quoticlien maximal du site (kg/jour): Tréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): Sacteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de srejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique (%). Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à	Ţ	,	3,0E+05		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Au Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une sta	<u> </u>		1		
Java d'émission (jours/année): 300 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 40 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 5,0E-03 5,0E-03 7,0E-04 7,0E			•		
Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupèrer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. Ciparation. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets aprir des pries un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des dé			1,0E+06		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets apr			T		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées sisus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Conditions et mesures	<u> </u>				
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) éta			ues		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
cation des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			<u>rironnement</u>		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			5,0E-03		
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration . En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-04		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration . En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,07E+06 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	avant application des mesure	s de gestion des risques):			
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%) Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	Part des rejets dans le sol iss	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-04		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		iffàrent solon les sites, on se fondera sur			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%) Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			 mitar las dávarsa-		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 93,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,07E+06 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (m3/jour):			illiter les deverse-		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets d'a,07E+06 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
d'épuration . En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		cause pai microbesuaris les stations			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		on d'énuration publique, il est inutile de			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			90		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		ar attendire une embabile typique d'ell-	30		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		a (avant lour roiot dans la miliou natural)	03.3		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		•	30,0		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	Mosures organisationnelles	: visant à éviter/limiter les rejets denuis	lo cito		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			ie site		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.			
d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			93,3		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur					
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			4,07E+06		
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			2.000		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		mes as la station a sparation publique			
		tives au traitement externe des déchets	s en vue de leur		
		Jo da trantomont oxtorno dos desirete	140 40 1041		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO DIEXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000484		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principa d'una util	ligation à une température playaddent pas 20°C ou dessus de	

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.0 26.08.2022 800001033904

Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Transfert via des lignes fermées. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.0 26.08.2022 800001033904

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique s	tructure	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen	utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilis		1,2E+04
Part du tonnage régional ut		1
Tonnage annuel du site (to		1,2E+04
Tonnage quotidien maxima		4,0E+04
Fréquence et durée d'util		,
Jours d'émission (jours/ann		300
	nux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau		10
Facteur de dilution de l'eau		100
	ionnelles influant sur l'exposition de l'env	
	sus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-03
cation des mesures de ges		_,==
	ux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
	res de gestion des risques):	3,32 33
	ssus des procédés (rejet initial avant	1.0E-03
	chniques au niveau des procédés (à la so	,
les rejets	omnquoo uu moouu uoo proocuoo (u tu o	
	i diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de		
	chniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	is l'air et les rejets dans le sol.	
	substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les r		
danger pour l'environnement causé par les sols.		
	ation d'épuration publique, il est inutile de	
	econdaire des eaux usées sur site.	
	pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	21 1	
	site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exi		
	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	industrielles sur les sols naturels.	
The past opariate too seaso		
La boue doit être incinérée	stockée ou traitée.	
	, 0.00.100 00 11 0.100.	
Conditions et mesures re	latives aux stations d'épuration municipa	iles
		93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)		<u> </u>
d'épuration des eaux usées	Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
	Sui le site (Moale) établi à partii des relets	
Tonnage maximal autorisé		4,56E+04
Tonnage maximal autorisé après un traitement comple	et des eaux usées (kg/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé après un traitement comple Capacité de traitement prés		·
Tonnage maximal autorisé après un traitement comple Capacité de traitement prés (m3/jour):	et des eaux usées (kg/jour):	2.000

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO DIEXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000482	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de
	tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (sys- tèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots con- finés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure)., ou: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement., ou: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Stockage.Mesures géné-	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

rales (irritants pour la peau)	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition d	de l'environnement
La substance est l'unique structure	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	<u> </u>
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+05
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+06
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la ges	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'expos	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial a	
cation des mesures de gestion des risques):	1,02 01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (r	rejet initial 1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial	avant 1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des prod	
les rejets	course (a la course) pour errier
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se	e fondera sur
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à	réduire ou limiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le so	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il es	st inutile de
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur s	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typ	
mination de (%):	'
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le mil	lieu naturel) 93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les i	rejets depuis le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols nature	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épurati	ion municipales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via u	
d'épuration des eaux usées publique (%)	·
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à part	tir des rejets 1,36E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	-
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration	publique 2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000513	20000000512	
300000000313		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	tout problème cutané.
	tout probleme dutaire.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillonssusceptible de produire des aérosols.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédés par lot à tempéra- tures élevées	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelTransfert / déver- sement à partir de conte- neurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Remplissage de fûts et de petits conditionnements	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,5E+03	
Part du tonnage régional utilisée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5E+03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+03	
Fréquence et durée d'utilisation		
Jours d'émission (jours/année):	300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-03	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
danger pour l'environnement causé par les sols.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,3
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,78E+04
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement modèle- EUSES utilisé.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - 11a	Scenario d'exposition - Travallieur	
3000000490		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
Autres conditions operationnelles affectant l'exposition			

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des
	gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la
	substance avec les mains. Nettoyer les salis-
	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FE	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fer- més)Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
ManuelPulvérisation	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air., ou: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matière	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Trempage, immersion et coulage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique str	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	4,5E+03
Part du tonnage régional utili		1
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	4,5E+03
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	1,5E+04
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issu cation des mesures de gestion	s des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
	s usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-03
avant application des mesure		7,02 00
	sus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures tecl les rejets	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui des estimations issues de pre	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
Conditions et mesures tecl ments, les émissions dans	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
danger pour l'environnement		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
, ,	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3	
d'épuration des eaux usées publique (%)	33,3	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,99E+04	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
l -		

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraine l'out	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre euronéen

Saut indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travameur		
30000000492		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisation				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de				

la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salis-
	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Préparation de matière pour applicationIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Préparation de matière pour application	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementEx- térieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ManuelPulvérisationIntérieur	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
ManuelPulvérisationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Trempage, immersion et coulageIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Trempage, immersion et coulageExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement					
La substance est l'unique structure					
Facilement biodégradable.					
Quantités utilisées					
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1			
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,5E+04			
Part du tonnage régional utilis	0,002				
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 30					
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 82,2					
Fréquence et durée d'utilisation					
Jours d'émission (jours/année): 365					
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques					
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10					
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100					
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement					
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 9,8E-01					
cation des mesures de gestion des risques):					

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,27E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
On different statements and the second statement of th	-4-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	giementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3		ESTIMATION DE L'EXPOSITION			
_	_			_	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
modèle- EUSES utilisé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022 9.0

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000485		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	a à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

s conditions operationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête- ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né- cessaires.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en sys- tèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confi- nésTransferts par fûts/ lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de nettoyage en systèmes fer- més	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Utiliser dans des procédés par lots confinésTraitement par chauffage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Dégraissage de petits objets dans une station de net-toyage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelSurfacesNettoyagepas de pulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Dout du tomana a man é a utilisée de la réniem.	0.4
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,5E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	3,0E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70,0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,77E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	alementations lo-
cales et/ou nationales.	gioinoniadono lo
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022 9.0

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui	
30000000486		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

s conditions operationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Mesures générales (irritants p peau)	our la	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vrai- semblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des sys- tèmes confinés	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésTransferts par fûts/ lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des pro- duits pour les soins et la maintenance des sols)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Extérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieur	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieur	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
ManuelSurfacesNettoyagePulvérisation	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, Brossage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermés	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage des dispositifs médicaux	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Nettoyage et maintenance de l'équi- pement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique stru	ıcture		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1,5E+03	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,0E-03	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	3,0	
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	8,2	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementaux	c non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02	
cation des mesures de gestio			
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06	
avant application des mesure	s de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0	
	niques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets			
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
	niques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	T	
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc			
danger pour l'environnement			
	on d'épuration publique, il est inutile de		
	ondaire des eaux usées sur site.		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019 Version

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3			
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3			
d'épuration des eaux usées publique (%)				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,9E+03			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000			
(m3/jour):				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000499	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autros conditions opóratio	nnelles affectant l'exposition	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants	
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des
	gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la
	substance avec les mains. Nettoyer les salis-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure)., ou: effectuer les activités en dehors des sources d'émission ou de libération de substance. Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Porter une protection respiratoire adaptée (répondant à la norme EN140 avec filtre de Type A ou mieux) et des gants (type EN374) si un contact régulier avec la peau est probable.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Opérations de perçage du sol	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Fonctionnement des équi- pements de filtration des solides	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Traitement et élimination des filtrats solides	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillonnage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneurs	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ment
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION		
Section 3.1 - Santé	Section 3.1 - Santé		
*	util d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen cologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour ilieu de travail.		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Section 3.2 - Environnement

faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement. faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000501			
SECTION 1 INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION			
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC5, ESVOC SpERC 4.10a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et peinture) ainsi que traitement des déchets.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur				
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit				
Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.					
Concentration de la Substance dans le Mé- lange/l'Article Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,					
Fréquence et durée d'utilisation					
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).					

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièrePro- cédé en lots(systèmes fer- més)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Opérations de mélange (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moule	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Opérations de coulage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Pulvérisation/production de brouillard par machine	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
ManuelLaminage, Brossage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	vironnement			
La substance est l'unique structure				
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisa		1,5E+03		
Part du tonnage régional utilisée localement: 1				
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 1,5E+03				
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03				
Fréquence et durée d'utilisation				
Jours d'émission (jours/année): 300				
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques				
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10				
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100				

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Autres conditions enérgtionnelles influent que llevagaitien de llenu	ironnomont
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-01
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	·
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	7,44E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3				ESTIMATION DE L'EXPOSITION
			_	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Section 3.2 - Environnement modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000503		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisation				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement)				

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T	
	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièrePro- cédé en lots(systèmes fer- més)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Formant un moule	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Opérations de cou- lage(systèmes ouverts)	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
PulvérisationManuel	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
ManuelLaminage, Brossage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique s	tructure	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Part du tonnage régional utilisée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	8,2
Fréquence et durée d'utilisation	,
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,5E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	2,5E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, ,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,66E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	nlamantetiana I
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giernentations io-
cales et/ou nationales.	
Conditions at magues relatives à la valorienties autores des dést	<u> </u>
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	giernentations 10-
cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000487	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- ment	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+04
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5E+04
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilisa		•
Jours d'émission (jours/année	e):	300
	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
Conditions et mesures tech	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
	on d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pomination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues inc	dustrielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
One Prince of the common metallices and the beautiful to the common data of the common data.	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement modèle- EUSES utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000488	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vrac	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transforte per fûte/lete	accurar un niveau aufficant de ventilation générale (nos
Transferts par fûts/ lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Trempage, immersion et coulage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique structure			
Facilement biodégradable.	Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	1,5E+04	
Part du tonnage régional utili	sée localement:	2,00E-03	
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	3,0E+01	
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	8,2E+01	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0E-03		1,0E-03	
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		1,0E-05	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-05	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets		1	
En raisons de pratiques qui o	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-			
	l'air et les rejets dans le sol.	1	
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc			
danger pour l'environnement	•		
,	ion d'épuration publique, il est inutile de		
proceder a un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

T	T 0
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,9E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	t.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000507	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracProcédé en lots(systèmes ouverts)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choix	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Maintenance de l'équipe- ment	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+03
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,5E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Jours d'émission (jours/année	e):	300
Facteurs environnementaux	c non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestio	. ,	
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	_
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	93,3
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,3
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,55E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000510	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts par fûts/ lot-	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

sEtablissement non spécia- lisé	conteneur.
Transfert / déversement à partir de conteneurs	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)Température élevée	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.
Remanufacture des articles de deuxième choix	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Maintenance de l'équipe- mentEtablissement non spécialisé	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique stru	ucture		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	1,5E+03	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,0E-03	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	3	
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	8,2	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementaux	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02	
cation des mesures de gestion			
	usées issus des procédés (rejet initial	2,5E-02	
avant application des mesure			
	us des procédés (rejet initial avant	2,5E-02	
	nniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets		T	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	T	
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc	upėrer a ce niveau.		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

danger pour l'environnement causé par eau douce .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,66E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- EUSES utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
1 (1)	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000504	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autros conditions apérationnalles affectant l'exposition		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoirepetite échelle	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyageLaminage, BrossageNettoyage de récipient et de conteneur	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Contrôle de l'exposition de l'environne	CITICITE
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		1,5E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5E+03
Tonnage quotidien maximal du		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisat		,
Jours d'émission (jours/année)		300
	non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau doi		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nelles influant sur l'exposition de l'env	
	des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion		_,=====================================
	isées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
		_,=====
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-		
	iques au niveau des procédés (à la so	,
les rejets	quoo uuouu uoo proocuoo (u .u. o.	
	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod		
	iques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
	ostance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
danger pour l'environnement causé par les sols.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secon		
	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	71 1	
` ,	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé		
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, sto	ockée ou traitée.	
Conditions et mesures relati	ves aux stations d'épuration municipa	iles
	tance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 7,02E+03		7,02E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		,
		2.000
(m3/jour):		
	ves au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000506	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Activités de laboratoirepe- tite échelle	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
NettoyageLaminage, BrossageNettoyage de récipient	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

et de conteneur		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,5E+03
Part du tonnage régional utilis	,	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	3
Tonnage quotidien maximal of		8,2
Fréquence et durée d'utilisa		•
Jours d'émission (jours/anné		365
	x non influencés par la gestion des risq	iues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-01
cation des mesures de gestic		
	usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-01
avant application des mesure		,
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		, .
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de s	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc	upérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement	causé par les sols.	
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air po	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur sit	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé	é d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
	tives aux stations d'épuration municipa	les
	stance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées p		
_	ır le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,8E+02
après un traitement complet of		
·	mée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):		
Conditions et mesures rela	tives au traitement externe des déchets	s en vue de leur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000512	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 13, PROC 14, PROC 15, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC 6D, ESVOC SpERC 4.19.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	ments imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Transferts de ma- tière(systèmes fer- més)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Pesage de vrac(systèmes fermés)Mesures générales (irritants pour la peau)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage à petite échelle	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Transferts de matière	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Prémélange d'additifProcé- dé en lots	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Calandrage (y compris Banburys)Température élevée	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Pressage des découpes de caoutchouc non vulcanisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Vulcanisation	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Refroidissement des articles durcis	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Activités de laboratoire	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- ment	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'e	environnement
La substance est l'unique stru	ıcture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		6,0E+03
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	6,0E+03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Date de dernière parution: 12.02.2019 Date d'impression 03.09.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	93,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	1 -
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,67E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	1 (2)
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Toluène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2019

9.0 26.08.2022 800001033904 Date d'impression 03.09.2022

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.